

DECLARATION PREALABLE DU SNUIPP-FSU

CAPD DU 30 MAI 2018

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Dans deux courriers que nous vous avons adressés le 4 puis le 25 mai, nous vous avons demandé une prise en compte de l'ancienneté des collègues dans l'avis émis concernant le passage à la Hors Classe pour permettre, comme le prévoit le nouveau protocole PPCR, le déroulé de la carrière sur deux grades.

Dans le projet que vous nous proposez, la plupart des collègues partant à la retraite prochainement ne seront pas promus dans les temps, alors que de plus jeunes collègues le seront bien avant la fin de leur carrière.

Nous vous redisons, comme lors des promotions à la classe exceptionnelle, l'injustice des promotions au mérite, bien loin des accords PPCR, privilégiant certaines fonctions et parcours plus que d'autres et laissant partir à la retraite des collègues ayant enseigné une carrière complète en leur signifiant qu'ils auraient mieux fait d'être un peu plus ambitieux... Pourquoi nombre de collègues avec des notes pédagogiques élevées reçoivent-ils seulement un avis satisfaisant ? Beaucoup se sentent lésés et peu reconnus. Encore une fois les IEN ont eu à donner leur avis sans que les collègues en soient informés, sans discussion ni recours possible.

Pire, ces avis auraient vocation à être conservés pour toutes les futures campagnes de promotion à la Hors Classe. Cela serait profondément injuste, car des enseignants plus anciens avec un avis satisfaisant et n'ayant pas bénéficié d'un RDV de carrière seraient pénalisés pour toute leur fin de carrière.

Enseigner toute une carrière dans une classe et être simplement « satisfaisant » aux yeux de sa hiérarchie, équivaut désormais à une sanction financière.

Nous dénonçons cette gestion des ressources humaines qui récompense une petite partie des enseignants et laisse un goût amer à tous ceux qui exercent aussi consciencieusement mais plus discrètement leurs missions de professeurs.